



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SARTHE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°72-2020-08-018

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2020

Sommaire

DDFIP

72-2020-08-31-001 - DDFIP 72- Arrêté de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire au sein du pôle pilotage et ressources (2 pages)	Page 3
72-2020-08-31-002 - DDFIP72- Arrêté de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux gestionnaires de site (2 pages)	Page 5

Direction départementale
des Finances publiques de la Sarthe
23 Place des Comtes du Maine
72 002 Le Mans CEDEX 1

Arrêté : S-BIL-RH-2020-0901

**Arrêté de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
au sein du pôle pilotage et ressources.**

**Le directeur du pôle pilotage et ressources de la
Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe,**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 05 février 2020 nommant M. Patrick DALLENNES préfet de la Sarthe ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2018 portant affectation de M. Christian PICHEVIN, administrateur des Finances publiques, à la direction départementale des Finances publiques de la Sarthe à compter du 1^{er} janvier 2019.

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2020, portant délégation de signature de M. Patrick DALLENNES préfet de la Sarthe, en matière d'ordonnancement secondaire à M. Christian PICHEVIN administrateur des Finances publiques;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant M.Christian PICHEVIN à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

ARRETE :

Par arrêté du préfet de la Sarthe n° **DCPPAT 2020-0058 en date du 24 février 2020** M.Christian PICHEVIN a notamment reçu une délégation de signature à effet de:

- signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction départementale de la Sarthe.
- recevoir les crédits des programmes suivants:
 - n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local"
 - n° 218 "Conduite et pilotage des politiques économique et financière"

- n° 723 "Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État"

procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités.

procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les crédits budgétaires 218-01 "hygiène et sécurité".

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Christian PICHEVIN, la délégation conférée sera exercée par :

Mme Audrey CHATELAIN, administratrice des Finances publiques adjointe, directrice de la mission départementale risques et audit et responsable intérimaire de la division budget, immobilier et logistique ;

Mme Catherine PRADINES, inspectrice des Finances publiques, responsable du service budget; dans la limite de 5 000 € pour la signature des bons de commande et des devis ;

Mme Sandrine SPY, inspectrice des Finances publiques, responsable du service logistique, dans la limite de 5 000 € pour la signature des bons de commande et des devis ;

Mme Jocelyne DESOEUVRE, contrôleuse principale des Finances publiques, adjointe du service budget; dans la limite de 2 000 € pour la signature des bons de commande et des devis ;

Et uniquement pour ce qui concerne les programmes 156 et 723 :

Mme Valérie VACHÉ, inspectrice des Finances publiques, responsable du service immobilier, dans la limite de 5000 € pour la signature des bons de commande et des devis ;

Mme Pascale PERDRIAU, contrôleuse principale des Finances publiques, adjointe du service immobilier, dans la limite de 2 000 € pour la signature des bons de commande et des devis ;

Et uniquement pour ce qui concerne le programme 156:

Mme Corinne DEWAILLY-LE GALL, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division ressources humaines;

Mme Maryse GACE-PICHON, inspectrice principale des Finances publiques, service ressources humaines.

Mme Annie GAINARD, inspectrice des Finances publiques, service ressources humaines.

Les agents du service budget et logistique dont les noms suivent, sont autorisés à saisir et à valider dans le portail Formulaire du suivi de la dépense via le logiciel Chorus, les engagements juridiques et les attestations de service fait :

Mme Catherine PRADINES, inspectrice des Finances publiques, Mme Jocelyne DESOEUVRE, contrôleuse principale des Finances publiques et Mme Carine RULLION, contrôleuse des Finances publiques.

Les agents de la division ressources humaines dont les noms suivent, sont autorisés à valider les demandes de paiement des frais de déplacement dans l'application CHORUS DT "frais de déplacement":

Mme Corinne DEWAILLY-LE GALL, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division ressources humaines, Mme Maryse GACE-PICHON, inspectrice principale des Finances publiques, Mme Maryline COUTURIER, contrôleuse des Finances publiques, Mme Fabienne LAUNAY, contrôleuse des Finances publiques et Mme Odile THIBAUT, agente administrative principale des Finances publiques.

Fait au Mans le 31 août 2020

L'administrateur des Finances publiques,
Adjoint de la directrice départementale des Finances publiques de la Sarthe,

signé

Christian PICHEVIN

Direction départementale
des Finances publiques de la Sarthe
23 Place des Comtes du Maine
72 002 Le Mans CEDEX 1

Arrêté : S-2020-0901

**Arrêté de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
aux gestionnaires de site**

**Le directeur du pôle pilotage et ressources de la
Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe,**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 05 février 2020 nommant M. Patrick DALLENNES préfet de la Sarthe ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2018 portant affectation de M. Christian PICHEVIN, administrateur des Finances publiques, à la direction départementale des Finances publiques de la Sarthe à compter du 1^{er} janvier 2019.

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2020, portant délégation de signature de M. Patrick DALLENNES préfet de la Sarthe, en matière d'ordonnancement secondaire à M. Christian PICHEVIN administrateur des Finances publiques;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant M.Christian PICHEVIN à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

ARRETE :

Par arrêté du préfet de la Sarthe n° **DCPPAT 2020-0058 en date du 24 février 2020** M.Christian PICHEVIN a notamment reçu une délégation de signature à effet de:

- recevoir les crédits du programmes suivant:
 - n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local"

M. Christian PICHEVIN subdélègue sa signature dans le cadre de l'utilisation d'une carte de paiement pour toute dépense de proximité inférieure ou égale à 500 euros :

- à M. Jean Yves GINGUENE inspecteur divisionnaire des Finances publiques, gestionnaire du centre des Finances publiques de Mamers ;

- à M. Christian LEGRAND , inspecteur divisionnaire des Finances publiques, gestionnaire du centre des Finances publiques de Saint-Calais.

L'arrêté de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux gestionnaires de site accordé le 12 mars 2020 est rapporté.

Fait au Mans le 31 août 2020

L'administrateur des Finances publiques,
Adjoint de la directrice départementale des Finances publiques de la Sarthe,

signé

Christian PICHEVIN